

La pétition fédérale pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 305

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259690>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vient de le proposer la Commission du Suffrage universel, de ne plus entrer en matière sur les projets de loi que lui envoie le Sénat, tant que celui-ci continuera à ignorer la décision prise au Palais-Bourbon relativement au vote des femmes... n'est-ce pas alors toute la machine législative française qui risque ainsi d'être faussée? et le Luxembourg ne sera-t-il pas obligé de capituler?

Une promesse de M. Venizelos aux femmes grecques.

Le Premier ministre de Grèce, qui est un féministe convaincu et qui l'a déjà prouvé, lors de la Conférence de la Paix en appuyant les demandes des organisations féministes internationales relatives au Pacte de la Société des Nations, a reçu dernièrement une délégation de 17 organisations féministes grecques, à laquelle il a déclaré qu'il estimait les femmes de son pays absolument prêtes à exercer les droits municipaux, et qu'il allait examiner avec le Conseil des Ministres la possibilité de les leur reconnaître sans tarder. En effet, la loi a déjà été votée qui autorise le gouvernement grec à reconnaître le suffrage féminin municipal à partir de l'année 1927, et la décision dernière ne dépend donc plus que du Conseil des Ministres.

La Pétition fédérale pour le suffrage féminin

Signatures de Suisses à l'étranger.

Le Comité suisse d'action serait reconnaissant à tous ceux de nos lecteurs qui pourraient lui indiquer les noms et les adresses de Suisses à l'étranger qui seraient disposés à faire circuler des listes de signatures parmi nos concitoyens domiciliés hors du pays. Des indications concernant la France seraient notamment les très bienvenues. Des listes circulent déjà dans de nombreuses villes d'Allemagne, en Belgique, à Athènes, au Caire, à New-York, ... à Honolulu! (Adresse du Comité suisse: Schwanengasse 5, Berne.)

Souscription en faveur de la Pétition fédérale pour le Suffrage féminin (Comité suisse.)

Schweiz. Frauenblatt (chiffre rectifié)	Fr. 7034 —
Reçu au 8 avril par le Comité directement et par le	
<i>Mouvement:</i>	
M ^{me} Ch. (Neuchâtel)	» 10 —
« Ein Vereinstrio » (Zürich)	» 6 —
M ^{me} Z.-T. (Wimmis)	» 100 —
Comité de Davos (Suffrage féminin)	» 30 —
Anonyme (Davos)	» 80 —

Fr. 7260 80

La Nouvelle Société Helvétique et le Suffrage féminin.

Le groupe de Lausanne de la Nouvelle Société Helvétique avait convoqué, récemment, à l'Ecole normale, ses membres et ses amis à une séance contradictoire sur le suffrage féminin, présidée par M. Paul Mottaz, instituteur à l'Ecole de réforme des Croisettes. Le rapport pour le suffrage a été présenté avec objectivité et une rare abondance d'arguments par M. le Dr. Maurice Muret. Le groupe avait fait appel à trois contradicteurs qui se sont dérobés. M. Mottaz a soulevé quelques objections, réfutées par M. Muret. Puis M. Ernest Bovet, secrétaire général de l'Association suisse pour la Société des Nations, a rappelé la résistance que

toujours les détenteurs de droits opposent à ceux qui en revendiquent; l'histoire en fournit de nombreux exemples. Dans les évolutions rapides des idées et des mœurs qui caractérisent notre époque, la femme a évolué plus vite que l'homme; celui-ci a peine à la suivre, d'où le désaccord.

Devant l'absence de contradicteurs, M. François Guisan, professeur de droit civil suisse et de procédure à l'Université, est intervenu bravement et a formulé contre le suffrage féminin des objections qui relèvent de l'éternel masculin et non pas de la raison pure, ou de la justice, terrain sur lequel se placent les suffragistes. Les protestations de l'auditoire contre certaines affirmations de M. Guisan ont prouvé que l'on peut être un éminent professeur, de droit et méconnaître la situation faite à la femme mariée pour les opérations pratiques de la vie quotidienne, qu'il s'agisse d'hériter, de vendre, d'acheter, ou même de se procurer un passeport. M. Guisan n'admet les femmes qu'aux tribunaux d'enfants et comme tuteurs. S. B.

A la Chaux-de-Fonds.

...Il a été décidé que l'on irait dans tous les ménages, et la ville a été divisée en 60 quartiers. Deux collectrices avaient déjà fini leur travail en un jour, avec des chances mélangées. Toutes en général sont reçues poliment, à quelques rares exceptions près. Les femmes d'ouvriers et les ouvriers signent presque tous; les bourgeois, les commerçants, résistent, discutent; les bourgeoises font les dédaigneuses et une moue de pitié pour l'erreux suffragiste. Autre constatation générale: les jeunes maris refusent de signer: ils font la leçon aux suffragistes et leur énumèrent leurs devoirs même à celles qui pourraient être leurs grand-mères. Presque toutes les institutrices, ont signé, sauf les catholiques. A l'hôpital, toutes les diaconesses, gardes-malades, volontaires, ont signé: la sœur directrice qui est Italienne, l'a amèrement regretté; une garde-malade française a déclaré: «Si vous avez avant nous le droit de vote en Suisse, je me ferai immédiatement naturaliser.» — A la Sagne, M. Arthur Vuille, député au Grand Conseil (soc. chrét.) a récolté à lui seul environ 400 signatures, un peu plus d'hommes que de femmes. Quel résultat pour les Sagnards! Nous lui avons fait une ovation! Rien n'est encore terminé en ville; en 1919, il y avait eu plus de 5000 signatures féminines. Nous espérons davantage cette fois. Clôture le 25 avril.

A Rochefort, petit village, le travail a été organisé par la présidente du groupe de La Chaux-de-Fonds et l'institutrice retraitée. Mais qu'est-ce qu'on se fait dire! Très peu d'hommes signent, mais toutes les femmes. Il y a une section des «Jeunes Libéraux» genre *Action française*; leur secrétaire, jeune épicière de 20 ans, m'a déclaré: «Le suffrage universel a donné de si mauvais résultats qu'il serait néfaste de l'étendre aux femmes.» — Ou bien: «Les femmes socialistes voteront en masse au mot d'ordre; nos villageoises auront de la peine à se déplacer; elles seront donc toujours majorisées».

Extraits d'une lettre de M^{me} M. W.

Garnet de la Quinzaine

Vendredi 12 avril:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, à 20 h. 30: *La Société des Nations à l'Ariana*, causerie avec projections lumineuses et documents nouveaux, par M. Guillaume Fatio, au profit de la caisse de l'Union. (Cartes à l'entrée: 3 fr. Pour les membres de l'Union: 2 fr. Droit des pauvres en plus.

Lundi 15 avril:

GENÈVE: Cartel H.S.M., 22, rue Etienne-Dumont, à 17 h. précises. Assemblée de délégués. *L'option locale*, exposé par le Dr. Hercood, directeur du Secrétariat antialcoolique (Lausanne). Discussion.

Vendredi 19 avril:

GENÈVE: Station d'émission de Radio-Genève, 20 h. 15 à 20 h. 35: *Chronique d'intérêt féminin*, causerie par T.S.F. par M^{lle} Gourd.

Samedi 20 avril:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. 16 h. 30: *Les Ministères féminins, leur but et leurs expériences*, causeries par Mlles H. Brindeau, Renée Berguer et Mme Durand-Decollogny.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 22 LAUSANNE Téléph. : 29-106

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu: *chèque postal IL 1353*. — Cordial merci aux généreux donateurs.